



## **CHARTE DE BONNE CONDUITE**

### **Des visites aux résidents à partir du 19 octobre 2020**

La présente charte de bonne conduite s'applique à **partir du 19 octobre 2020** jusqu'à nouvel ordre aux personnes venant visiter un résident à l'EHPAD Béthanie/Béthesda de Désandans.

Le visiteur s'engage à lire attentivement et à respecter l'ensemble des principes et précautions demandés :

#### **1) Les conditions générales d'organisation des visites sont les suivantes :**

- Le visiteur prendra rendez-vous par téléphone auprès de l'agent d'accueil pour fixer les modalités de leur visite (jour, horaire, lieux).
- La venue est tracée dans un registre dédié renseignant la date, le nom des visiteurs, la température, et le nom de la personne visitée.
- Les personnes présentant des symptômes du COVID-19 ne peuvent pas pénétrer dans l'établissement.
- Les sorties collectives et individuelles sont suspendues, sauf pour les urgences médicales.

#### **2) Les modalités de visite au sein de l'EHPAD durant cette période sont les suivantes:**

- Les visites sont possibles du lundi au dimanche de 10h à 11h45 et de 14h à 16h45.
- **Les visites sont autorisées avec un maximum d'une visite par semaine par visiteurs.**
- 2 visiteurs maximum par résident (dont 1 personne mineure autorisée).
- Les visiteurs ont accès uniquement aux espaces de convivialité aménagés à cet effet (4 points visites côté Béthanie et 2 points côté Bethesda) et doivent respecter les consignes afin de ne pas croiser de résidents lors du déplacement.
- Tous les autres locaux de l'établissement ne sont pas accessibles aux visiteurs.
- Les visites durent 45 minutes maximum.

#### **3) A son arrivée, le visiteur s'engage à :**

- Se laver les mains et utiliser les solutions hydro-alcooliques (SHA) laissées à sa disposition dans le SAS de l'accueil.
- Autoriser le personnel de l'établissement à prendre sa température à l'aide d'un thermomètre sans contact : en cas de température supérieur à 37,9°, sa visite est reportée.
- Déclarer sur l'honneur ne pas avoir pris dans les 12h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, ...).
- Porter un masque chirurgical ou un masque en tissu.

#### **4) Pendant la visite, le visiteur s'engage à :**

- Respecter strictement les gestes barrières : utiliser un mouchoir à usage unique, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans serrer la main ni s'embrasser.
- Respecter le circuit sécurisé de visite mis en place par l'établissement permettant de respecter les consignes de distanciation sociale.
- Respecter une distance physique d'au moins 1m avec le proche visité.
- Respecter la consigne « **Aucun contact physique avec le résident** ».

#### **5) Le visiteur s'engage à :**

- **Ne pas échanger de denrées ou d'objets avec le proche visité** (courrier, photos, cadeau, produits alimentaires, livres...) au cours de la visite. Ces objets sont à remettre à l'accueil et seront ensuite redonnés au résident après un délai de 24h (période de décontamination obligatoire).

L'établissement s'engage à désinfecter et aérer l'espace de convivialité à chaque visite entre un résident et sa famille.

***Si un visiteur ne respectait pas les règles édictées dans la présente Charte, sa visite pourrait être interrompue et son droit de visite pourrait être suspendu par la direction.***

#### **Formule à recopier de façon manuscrite par le visiteur :**

**« J'ai pris connaissance de la présente Charte et je m'engage à la respecter. En cas de non-respect, la Direction se réserve le droit de suspendre mon droit de visite ».**

Fait à DESANDANS le .....

Nom – Prénom et Signature du visiteur